

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2022/008

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
**Syndic titulaire :** LE FAOU Michel - PELISSIER Laurence  
**Excusés :** DEVINE Marc - LIENS Charles  
**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO  
**Excusé :** CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

=====

**LE SYNDICAT :** OUI l'exposé de son Président,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**PROPOSE** à Monsieur le Préfet de Vaucluse le budget supplémentaire 2022 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de :

- **111 365,38 Euros** en section de fonctionnement,
- **561 364,45 Euros** en section d'investissement.

**Oui l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve le budget supplémentaire 2022 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 23/03/2022  
Reçu en préfecture le 23/03/2022  
Affiché le  
ID : 084-298401712-20220224-2022\_008-DE